

Département : ISERE

Commune : SEYSSINET-PARISSET

DÉLIBÉRATION N° 2024-063 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

Le 27 mai 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISSET s'est assemblé en session ordinaire publique, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Guillaume LISSY, Maire, après convocation légale en date du 17 mai 2024.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

Présents : ARCHI Yamina - AUBERT Clémence - BATTIN Frédéric - BLANC Véronique - BEN EL HADJ SALEM Zyed - BLIN Roselyne - BOUKHATEM Linda - CAPOCCIONI James - DARDET Flore - DELAFOSSE Michel - DURAND-POUDRET Fabien - GOBREN Jean-Yves - GRESLOU Thomas - HUYGHE Véronique - JAGLIN Denis - LAMBERT Yves - LANCELON-PIN Christine - LAURANT Delphine - LISSY Guillaume - MARGERIT Noël - MAUREL Eric - MOLLON Alice - MONNET Edouard - PACCHIOTTI Éric - PRAT Sylvain - SIEFERT Laura - TRAN DURAND Lenai

ABSENTS et excusés : Frédéric MEJEAN, Déborah MECREANT, Charly CELONA, Sandrine FONNE, Eric MONTE, Camille PETIT

POUVOIRS : Frédéric MEJEAN à James CAPOCCIONI, Déborah MECREANT à Sylvain PRAT, Charly CELONA à Eric PACCHIOTTI, Sandrine FONNE à Fabien DURAND-POUDRET, Eric MONTE à Alice MOLLON, Camille PETIT à Véronique BLANC

SECRÉTAIRES DE SÉANCES : Jean-Yves GOBREN, Christine LANCELON-PIN

DÉLIBÉRATION N°	2024-063
RUBRIQUE	DEMOCRATIE – PROXIMITE
Objet	Evolution des tarifs de location de salles communales à compter du 1^{er} septembre

RAPPORT :

Clémence AUBERT présente au Conseil Municipal un réajustement des tarifs de locations de salles communales en vigueur. Pour s'adapter au contexte économique actuel notamment lié à la hausse de l'inflation, une augmentation de 5 % est appliquée de manière générale à l'ensemble des tarifs à partir du 1^{er} septembre.

Pour rappel :

Tarifs actuels :

	REUNIONS (Salle de 200 personnes maximum)	FESTIVITES (Salle de 200 personnes maximum)
Associations locales (pas de caution demandée)	GRATUIT	GRATUIT

Associations extérieurs (à titre exceptionnel)	95 €	251 €
Copropriétés	95 €	
Particulier résidant sur la commune	X	235 €
Comité d'entreprises installées sur la commune	X	235 €
Fonctionnaires territoriaux de la commune	X	235 €
CAUTION (sauf pour les associations locales et syndics)	X	200 €

Caution :

Les associations locales et les syndics de copropriétés ne sont pas soumis à la caution.

La caution sera restituée qu'après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée.

DÉLIBÉRATION :

Entendu l'exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

VU l'avis de la commission DEMOCRATIE – PROXIMITE du 21 mai 2024,

VU l'avis de la CCSP du 23 mai 2024,

DE FIXER les tarifs suivants applicable à partir du 1^{er} septembre 2024

	REUNIONS (Salle de 200 personnes maximum)	FESTIVITES (Salle de 200 personnes maximum)
Associations locales (pas de caution demandée)	GRATUIT	GRATUIT
Associations extérieurs (à titre exceptionnel)	100 €	264 €
Copropriétés	100 €	
Particulier résidant sur la commune	X	247 €

Comité d'entreprises installées sur la commune	X	247 €
Fonctionnaires territoriaux de la commune	X	247 €
CAUTION (sauf pour les associations locales et syndics)	X	200 €

Caution :

Les associations locales et les syndics de copropriétés ne sont pas soumis à la caution.

La caution sera restituée qu'après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Maire,

Guillaume LISSY



*Télétransmis à la Préfecture de l'Isère,
et mis en ligne sur le site de la commune
le :*